



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Saint Martin d'Arberoue s'est réuni le 22 octobre 2019 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Antton LARRABURU, Maire.

Présents : LARRABURU Antton, ARMENDARIZ Alain, APHECETCHE Alain, BORDARRAMPE Xalbat, CHABAGNO Inès, HARISMENDY Emmanuelle, MINONDO Mirentxu, MIRANDE Mathias, POCHELU Bernadette, POCHELU Didier.

Absents : LADEUIX Jean-Pierre

Secrétaire de séance : HARISMENDY Emmanuelle Début de séance : 19h

1/ Point Adressage

Le travail d'adressage et de numérotation entrepris par les services de la CAPB suit son cours.

Le travail des élus de dénommer toutes les voies communales est en cours de finalisation pour dresser un tableau de ces voies. Cette dénomination des voies a été envoyée à Euskaltzaindia, l'Académie de Langue Basque, qui a rendu un rapport provisoire et a fait 3 remarques.

Le Conseil Municipal doit traiter ces remarques et faire un retour à Euskaltzaindia pour que le rapport soit définitif et que les voies soient validées en Conseil.

Le Conseil doit également décider la ou les langues utilisées pour la dénomination (Unilingue basque, unilingue français, bilingue basque, trilingue).

Par ailleurs, un fonds de concours a été mis en place par la CAPB pour le versement d'un forfait de 4000€ majoré de 1000€ si utilisation de la langue basque (unilingue basque ou bilingue).

La CAPB a également fait un travail de graphisme et fait réaliser des panneaux types pour que les Communes puissent se projeter.

Le Conseil Municipal décide de dénommer les voies en langue basque unilingue et autorise le Maire à poursuivre toutes les démarches pour la mise en place de l'adressage et de la signalétique.

Le Conseil autorise également le Maire à entreprendre toutes démarches pour faire appel au fonds de concours.

2/ Arrêt du PLUi

Le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été arrêté par le conseil communautaire de la CAPB en date du 20 juillet 2019. De ce fait, il est demandé par la CAPB à la commune de SAINT MARTIN D'ARBEROUE d'émettre un avis sur le dossier du projet de PLUi.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Par ailleurs, des avis d'enquête ont été affichés à plusieurs endroits sur la Commune pour informer les villageois de l'enquête publique qui se déroule du 04/11/2019 au 05/12/2019.

La commission d'enquête tiendra plusieurs permanences dont une à la Mairie de SAINT MARTIN D'ARBEROUE le mardi 26/11/2019 de 09h à 12h.

3/ Recensement de la population 2020 : nomination d'un agent recenseur

Le recensement de la population se déroule du 16 janvier au 15 février 2020.

La Commune doit nommer un agent recenseur pour cette opération.

Mme Stéphanie GAONA est intéressée pour être agent recenseur.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un emploi non permanent d'agent recenseur et autorise le Maire à signer un contrat de travail à Mme Stéphanie GAONA.

4/ Attribution de bourses communales

Le Maire rappelle que cette année encore une bourse communale sera versée à chaque étudiant en études supérieures pour l'année 2019/2020.

La somme de 100€ à :

Chassaigne Lucas/ Echeverz Marion et Anna/ Idiart Charlotte/Ladeux Anita/ Oillarburu Jon et Julen/ Ospitaleche Leire et Antton/ Oyharçabal Magali et Laurent/ Pochelu Terexa et Pantxika /Narp Michèle/Pochelu Maurine et Matthias

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité l'attribution d'une bourse communale de 100€ pour l'année 2019/2020 aux étudiants listés ci-dessus.

5/ Approbation des rapports de la CLECT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les rapports n°1 et n°2 de la CLECT.

6/ Sujets divers

✚ **Point écobuage 2019/2020** : La Commission Locale d'Écobuage a eu lieu jeudi 17 octobre en présence de tous les agriculteurs souhaitant écobuer et de Cécile AGUERRE, technicienne à la Chambre d'Agriculture. Deux responsables de chantier pour les landes communales (155 hectares) se sont proposés pour la saison 2019/2020 : Jean Michel JAUREGUIBERRY et Jean Claude POCHELU.

✚ **Lot n°8 du lotissement Jauregia**

✚ **Projet Kanaldude**

✚ **Point réforme collecte**

✚ **Installation d'un relais de radiotéléphonie Free Mobile**

✚ **Formation premiers secours**

Fin de la séance : 20h45

Vu pour être affiché le 17/04/2018 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,
Le 29/10/2019